

Polynésie française		République française
Subdivision administrative des îles Sous-Le-Vent		Liberté - Égalité - Fraternité
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I</b>		<div data-bbox="1085 257 1436 492" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> REÇU A LA  SUBDIVISION ADMINISTRATIVE  DES ILES-SOUS-LE-VENT  DATE 15 MA 2012 </div>

## DELIBERATION

N° 23/12 du 09 mai 2012

**Portant autorisation au Président à solliciter l'Office des Postes et Télécommunications pour l'ouverture et l'installation de trois lignes téléphoniques, d'une ligne fax et internet au nom de la Communauté de communes Hava'i**

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En sa séance du 09 mai 2012 à 09 heures, convoquée par le Président de la Communauté de communes Hava'i, par lettre n°20/12 du 03 mai 2012,

Sous la présidence de Monsieur TETUANUI Cyril, 1<sup>er</sup> Vice-président,

Avec Monsieur ROOPINIA Myron, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

10 membres du conseil communautaire étant en exercice,

08 membres sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote,

01 membre absent au moment du vote et ayant donné pouvoir : Monsieur EBB Moïse procuration à Monsieur BROTHERSON Emile,

01 membre absent pendant tous les débats et au moment du vote du point de l'ordre du jour et n'ayant pas donné pouvoir,

Indication sur le résultat du vote :

Présent(s) : 08

Votant(s) : 09 (dont 1 procuration)

Abstention(s) : 00

Exprimé(s) : 09

Vote(s) pour : 09

Vote(s) contre : 00

**Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Délibération n° 23/12 du 09 mai 2012

Portant autorisation au Président à solliciter l'Office des Postes et Télécommunications pour l'ouverture et l'installation de trois lignes téléphoniques, d'une ligne fax et internet au nom de la Communauté de communes Hava'i

- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, et notamment ses articles L.2123-20 et L.5211-12 ;
- Vu** l'arrêté n° HC/1712/SA ISLV du 30 décembre 2011 portant création de la Communauté de communes Hava'i ;
- Vu** les statuts de la Communauté de communes de Hava'i ;

**Considérant** la nécessité d'une ligne téléphonique, fax et internet au siège provisoire de la Communauté de communes Hava'i et d'une ligne téléphonique à la déchetterie de Tumaraa ;

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le conseil communautaire autorise le Président à solliciter l'Office des Postes et Télécommunications pour l'ouverture et l'installation de trois lignes téléphoniques, d'une ligne fax et internet au nom de la Communauté de communes Hava'i :

- Une ligne téléphonique, fax et internet au siège provisoire de la Communauté de communes Hava'i, Pk 8 Mairie de Avera ;
- Une ligne téléphonique à la déchetterie de la commune de Tumaraa Pk 13,500 c/mer ;
- Une ligne téléphonique à la déchetterie de la commune de Taputapuatea Pk 9 c/mont.

**Article 2** : Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget Général et au Budget annexe des ordures ménagères – Section de Fonctionnement – Chapitre 011 – Article 6262.

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



**Article 4 :** Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 09 mai 2012

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le 1<sup>er</sup> Vice-président

Cyril TETUANUI

**Contrôle a posteriori**

Acte rendu exécutoire après envoi au  
contrôle de

légalité le : 15 mai 2012

Et publication ou notification


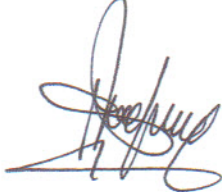
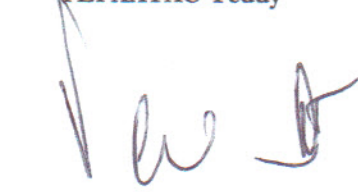





du : 18 mai 2012

Le 1<sup>er</sup> Vice-président

Cyril TETUANUI

Délibération n° 23/12 du 09 mai 2012 portant autorisation au Président à solliciter l'Office des Postes et Télécommunications pour l'ouverture et l'installation de deux lignes téléphoniques, d'une ligne fax et internet au nom de la Communauté de communes Hava'i.

Ont participé à l'élection :

<p>1<sup>er</sup> Vice-président TETUANUI Cyril</p> <p>P <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p>2<sup>ème</sup> Vice-président VAIRAAE épouse TAEAE Micheline</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p>3<sup>ème</sup> Vice-président ROOPINIA Myron</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>
<p>Observations</p>	<p>Observations</p>	<p>Observations</p>
<p>Délégué titulaire TEFAATAU Teddy</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p>Délégué titulaire TERIIHAUNUI Hiomai</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p>Délégué titulaire TAUMI Raita</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>
<p>Observations</p>	<p>Observations</p>	<p>Observations</p>
<p>Délégué titulaire TEIHOTAATA Teriipaia</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p>Délégué titulaire Moïse EBB</p>  <p>P <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>	<p>Délégué titulaire TAEA Jeannette</p>  <p><input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/></p>
<p>Observations</p>	<p>Observations procuration de Emile BROTHESON</p>	<p>Observations</p>

P  = Pour

C  = Contre

A  = Abstention